

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DAC 498 Subvention (20.000 euros) à l'Association des réservistes citoyens de l'armée de terre en Ile-de-France ARCAT Ile-de-France.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des réservistes citoyens de l'armée de terre en Ile-de-France ARCAT Ile-de-France ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros est attribuée à l'Association des réservistes citoyens de l'armée de terre en Ile-de-France ARCAT Ile-de-France, 129 rue de Grenelle 75007 Paris. (187535).

Article 2 : La dépense correspondante, soit 20.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40006, provision pour subventions de fonctionnement au titre de Correspondant Défense.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO